



RETRAITES EMPLOI POUVOIR D'ACHAT ENSEMBLE POUR PLUS DE JUSTICE ET D'EGALITE !



Fortes de la réussite exceptionnelle du 7 septembre les organisations syndicales CGT, CFTC, CFDT, CGC, FSU et UNSA* considèrent que les annonces du Président de la République, qui se voulaient une réponse aux mobilisations, ne modifient pas le caractère injuste et inacceptable de la réforme proposée.

Réunies le 8 septembre 2010 elles décident de poursuivre et d'amplifier le processus de mobilisation pour obtenir des mesures justes et efficaces afin d'assurer la pérennité du système de retraites par répartition.

Elles appellent à faire du mercredi 15 septembre, jour du vote par les députés du projet de loi, une journée forte d'initiatives et d'interpellations des députés, des membres du gouvernement et du Président de la République dans les départements et les circonscriptions.

Avant le débat au Sénat elles décident de faire du jeudi 23 septembre une grande journée de grèves et de manifestations dans tout le pays.

** Solidaires et FO appellent aussi à la journée du 23 septembre.*

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



POUR LES RETRAITES, TOUS DANS L'ACTION LE 23 SEPTEMBRE !

Le 23 septembre, ensemble, salariés, retraités, amplifions la mobilisation...! Démontrons au gouvernement que sa contre-réforme ne passe pas et qu'il doit la retirer. RIEN N'EST JOUÉ.

Travailler plus longtemps pour gagner moins!

L'allongement de la durée de cotisation va à l'encontre de la tendance historique à la réduction du temps de travail. Elle conduira nécessairement à une baisse des pensions.

Parce que le passage à 62 ans de l'âge légal et surtout son corollaire le passage à 67 ans de l'âge ouvrant droit au taux plein aura pour conséquences d'amplifier le système de décotes. A 62 ans certains d'entre nous verraient leur pension diminuer de 14% du seul fait de ce décalage.

A cet âge, quelle énergie et quelle disponibilité nous restera-t-il pour nos élèves ?

«On vit plus longtemps: on doit travailler plus longtemps» ?

Cela fait des siècles que l'allongement de la durée de vie s'accompagne de la réduction du temps de travail et de l'augmentation du temps pour soi; au nom de quoi devrait-on inverser cette tendance?

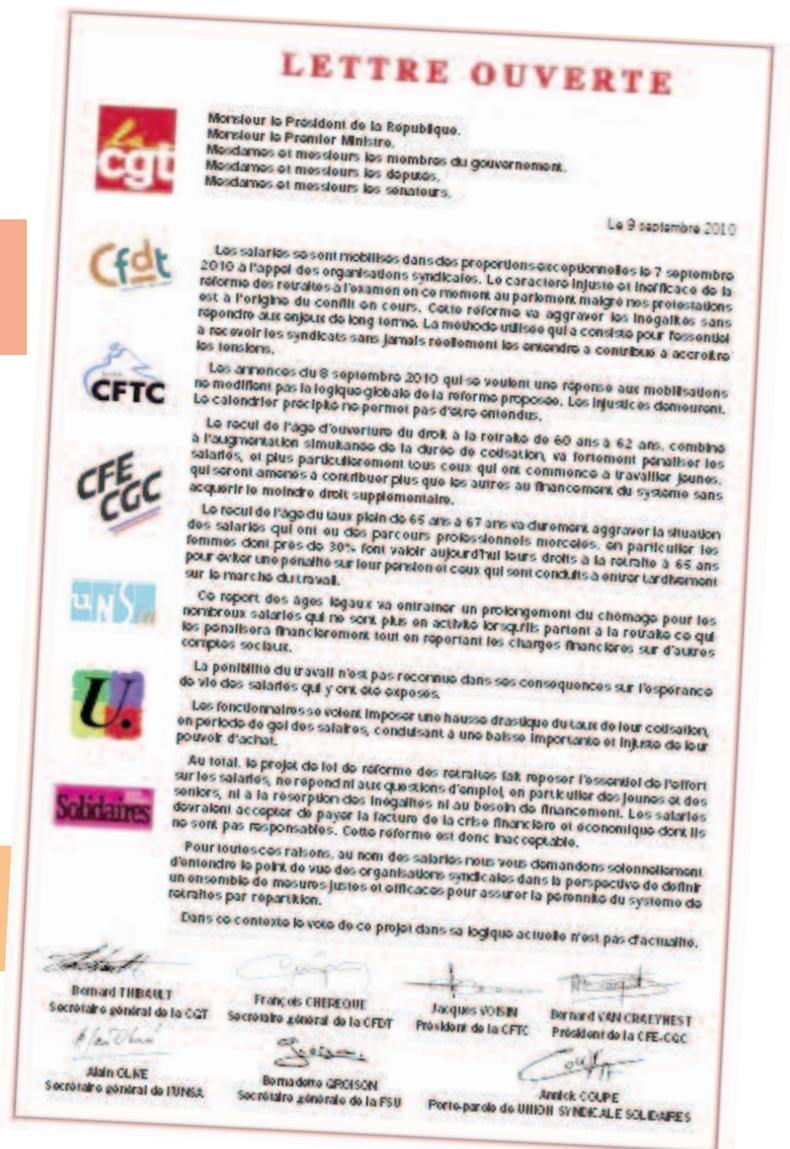
Le vieillissement de la population n'est pas un problème en soi. Un taux de croissance de 2% par an permettra de doubler la richesse nationale d'ici 40 ans. Aujourd'hui, le taux d'inactivité des seniors et le taux de chômage des jeunes posent question ! Et si la solution résidait dans le partage des richesses et de l'emploi ?

Des mesures financées par les seuls salariés

Le « financement nouveau » repose essentiellement sur les salariés qui paieraient 85% de la facture présentée par le gouvernement alors que les 3/4 du déficit des retraites sont dus à la crise. Pourquoi faire supporter ce poids aux seuls salariés ?

Chaque mois, l'augmentation des retenues pour pension prélevées sur les traitements bruts des fonctionnaires leur confisquera une journée de salaire.

Quelques « mesurette » donnent l'illusion d'un partage des financements, mais ne s'attaquent pas à la question de fond d'une plus juste répartition des richesses produites.



Les secrétaires généraux de 7 organisations syndicales ont adressé une lettre ouverte* au Président de la République, au 1er Ministre, aux membres du gouvernement et aux parlementaires pour dénoncer un projet de loi injuste et brutal.

*téléchargeable sur <http://www.snuipp.fr/La-lettre-ouverte-de->

ENSEIGNANTS DES ECOLES : QUEL IMPACT ?

**AMENDEMENTS DU
GOUVERNEMENT**

**ANNONCES
TROMPEUSES !**

SOPHIE,

... recrutée institutrice à 23 ans en 1988, partira en retraite en 2023 à 58 ans. Elle sera au 11ème échelon professeurs des écoles.

Avec la réglementation actuelle, elle aurait touché une pension nette de 1 553 €.

Avec le projet de loi, elle touchera une pension nette de 1 372€ soit une diminution de 11,64% de la pension.

Elle devra travailler 2 ans de plus, jusqu'à 60 ans, pour retrouver un même niveau de pension. Elle devra travailler jusqu'à 62 ans pour obtenir une pension complète.

Si Sophie avait eu accès à l'indice terminal des PE de 783, elle aurait touché 1 994€ en 2010*.

SEVERINE,

... recrutée PE à 25 ans en 2003, partira en retraite en 2040 à 62 ans. Elle sera au 11ème échelon professeurs des écoles.

Avec la réglementation actuelle, elle aurait touché une pension nette de 1 505 €.

Avec le projet de loi, elle touchera une pension nette de 1 320€ soit une diminution de 12,29% de la pension.

Elle devra travailler 2 ans de plus, jusqu'à 64 ans, pour retrouver un même niveau de pension.

Elle devra travailler jusqu'à 67 ans pour obtenir une pension complète.

Si Séverine avait eu accès à l'indice terminal des PE de 783, elle aurait touché 1 645€ en 2040*.

STÉPHANE,

... recruté PE à 24 ans en 1993, partira en retraite en 2031 à 62 ans. Il sera au 11ème échelon professeurs des écoles.

Avec la réglementation actuelle, il aurait touché une pension nette de 1 564 €. Avec le projet de loi, il touchera une pension nette de 1 449€ soit une diminution de 7,35% de la pension.

Il devra travailler 2 ans de plus, jusqu'à 63 ans, pour retrouver un même niveau de pension. Il devra travailler jusqu'à 66 ans pour obtenir une pension complète.

Si Stéphane avait eu accès à l'indice terminal des PE de 783, il aurait touché 2 047€ en 2031*.

• Mères de 3 enfants :

Selon l'annonce du Président de la République le 8 septembre dernier, les mères de 3 enfants qui sont à 5 ans de la retraite continueraient de bénéficier des règles antérieures à l'adoption de cette réforme. Cet engagement n'est pas clair. S'agit-il des institutrices avec 15 ans de services qui auront 50 ans et plus, 51 et 4 mois ou 52 ans et plus, au 1er janvier 2011? Le SNUipp a interpellé le Ministère pour qu'il clarifie ces propos. Dans l'attente, il conseille aux collègues concernées de s'adresser au SNUipp de leur département pour effectuer des simulations des pensions à venir.

Cette annonce peut conduire des femmes fonctionnaires à faire des choix erronés. Elle ne règle en rien la question de toutes les autres.

• services auxiliaires

La possibilité de valider des services auxiliaires pour les agents qui seront titularisés est supprimée après le 1er janvier 2013. Jusque-là un assistant d'éducation, par exemple, pouvait, après avoir réussi son concours de professeur des écoles, racheter ses services de non titulaires et les prendre en compte dans le calcul de sa pension civile. Cette possibilité n'existerait plus. Le gouvernement prétend améliorer la situation des polypensionnés. En réalité, il crée des polypensionnés et les laisse dans une situation pénalisante!

Et nos salaires, y'a pas un lézard ?



Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGP | www.snuipp.fr

Les fonctionnaires paient la facture

Les dernières annonces présidentielles ont confirmé les régressions pour les fonctionnaires au nom de «l'équité» avec le privé. L'alignement des taux de cotisations conjugué au gel programmé des salaires pour les 3 prochaines années conduit à une perte d'une journée de salaire par mois au bout de 10 ans d'ici 2020. Face à l'aggravation des conditions de travail et de la pénibilité, l'urgence commande de développer des possibilités attractives d'exercice à temps partiel en fin de carrière. De plus, rien n'est prévu pour prendre en compte les carrières courtes, les années d'études, les années travaillées à l'étranger...

EDUCATION :

D'AUTRES CHOIX POUR LA REUSSITE DE TOUS

Les suppressions de postes ne connaissent pas la crise

Dans l'Education nationale, ce sont donc 16 000 postes d'enseignants qui sont appelés à être rayés du budget 2011. Ces suppressions s'ajoutent aux 16 000 réalisées cette année.

En avril dernier, la divulgation des 13 fiches, demandant aux recteurs de traquer les emplois d'enseignants, était un avant-goût amer à ce qui constitue aujourd'hui une confirmation. Pour mettre en oeuvre son plan budgétaire, les recteurs et Inspecteurs d'académie sont priés de baisser la scolarisation des moins de trois ans, de diminuer le nombre de départ en formation RASED, de fermer les postes d'intervenants en langue et d'augmenter le nombre d'élèves par classe, appauvrissant ainsi le service public d'éducation.

Au final, ce sont les élèves et notamment les plus fragiles qui risquent d'être les premières victimes de ces choix budgétaires.

La lutte contre les inégalités scolaires nécessite de faire de l' Education une priorité, tout comme celle contre les inégalités sociales appelle à une autre réforme des retraites.

Le SNUipp demande au Ministre de revenir sur les suppressions de postes envisagées.

Stagiaires

Malgré une condamnation unanime de la communauté éducative, la réforme de la formation est mise en oeuvre à cette rentrée. Les lauréats du concours 2010 sont donc affectés dans une école à cette rentrée, sans être passés par la case « formation à l'IUFM ».

On peut imaginer le stress de ces tous nouveaux enseignants : face à l'inconnu qui les attend (tous n'ont pas eu accès aux stages Master l'an passé) mais aussi face au sens de leur responsabilité eu égard aux élèves qui leur seront ainsi confiés!

Maternelle

Pour éviter que les inégalités sociales se traduisent en inégalités scolaires, l'école maternelle a une carte maître à jouer. Les mesures budgétaires en vigueur affaiblissent au contraire les chances de réduire les écarts : moins d'école maternelle, plus d'élèves par classes, encore moins de formation.

Travailler mieux

Le métier d'enseignant demande un engagement important, il s'est complexifié au cours des dernières années et peut entraîner fatigue, surcharge mentale.

A l'origine de ces difficultés du métier, on peut repérer également perte de sens, injonctions paradoxales (logique de performance/bien être de l'enfant, faire plus avec moins...) , absence de soutien de l'institution (« débrouillez-vous »), contrôle bureaucratique pesant..., manque de reconnaissance (pairs, élèves, parents, institution).

Il est aujourd'hui plus que nécessaire de redonner du sens au métier d'enseignant!

EVS ... pas aidés !

Dans plusieurs départements, les inspecteurs d'académie viennent d'annoncer la suppression d'emplois d'EVS, personnels déjà précaires, renvoyés brutalement au chômage. Ces suppressions de postes s'ajoutent à toutes celles déjà annoncées au ministère de l'éducation nationale. Ce sont les missions d'aide administrative auprès des directeurs qui sont les plus touchées.

Haute-Savoie, 160 postes supprimés, Bouches-du-Rhône : 357, Besançon : 120.... Haut-Rhin et Var, aucun recrutement, ni renouvellement possibles. Ailleurs, la situation semble confuse, augurant des évolutions similaires. Outre la perte d'emploi, souvent dramatique, pour les personnels concernés, ce sont autant d'écoles privées soudainement d'aide à la direction d'école, au moment où les tâches administratives sont particulièrement lourdes.

Pour la formation, on ne doit pas se priver.



SNUipp
Association Syndicale Unitaire